

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

<b>CK-501</b>		<b>Pigment Glaze CK-501 Blue PL25KG</b>	
Spécification du produit	<b>RS_FP_100861</b>	Date de révision	<b>27.05.2015</b>
Version	<b>2.0</b>	Date d'impression	<b>15.10.2015</b>
Numéro de la matière	<b>1038216</b>	Page	Page 1 of 12

## SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

### Identificateur de produit

Numéro de la matière : **1038216**

Nom commercial : **CK-501**  
Pigment Glaze CK-501 Blue PL25KG

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Pigment pour utilisation industrielle

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Ferro Spain, S.A.  
Carretera Valencia-Barcelona Km 61,5  
12550 Almazora (Castellón)

Téléphone : +34964504450  
Téléfax : +34964504421  
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : gestion.msds@ferro.com

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro local : +(33)-975181407  
CHEMTREC Numéro International : +(1)-703-527-3887 appelez gratuitement

## SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

Ce document a été conçu dans le but exclusif de se conformer à l'obligation de communiquer des informations en aval dans la chaîne d'approvisionnement telle qu'énoncée à l'article 32 du règlement REACH car ce produit n'est pas classé et ne nécessite pas de fiche de données de sécurité.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

<b>CK-501</b>		<b>Pigment Glaze CK-501 Blue PL25KG</b>	
Spécification du produit	<b>RS_FP_100861</b>	Date de révision	<b>27.05.2015</b>
Version	<b>2.0</b>	Date d'impression	<b>15.10.2015</b>
Numéro de la matière	<b>1038216</b>	Page	Page 2 of 12

### 2.3 Autres dangers

Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

L'inhalation prolongée de poussière fine de quartz peut entraîner la pneumoconiose (silicose) si la valeur limite au poste de travail est dépassée. Les symptômes d'une silicose peuvent se traduire par l'inflammation chronique du système respiratoire. Il peut y avoir un risque d'augmentation du cancer du poumon pour des personnes déjà affectées par la silicose.

## SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.2 Mélanges

Nature chimique : Minéral silicatique  
Pigment inorganique

#### Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration (%)
Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail :			
Quartz	14808-60-7 238-878-4 /		>= 25 - < 50

## SECTION 4: PREMIERS SECOURS

### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.  
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.  
Enlever les lentilles de contact.  
Protéger l'oeil intact.  
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

<b>CK-501</b>		<b>Pigment Glaze CK-501 Blue PL25KG</b>	
Spécification du produit	<b>RS_FP_100861</b>	Date de révision	<b>27.05.2015</b>
Version	<b>2.0</b>	Date d'impression	<b>15.10.2015</b>
Numéro de la matière	<b>1038216</b>	Page	Page 3 of 12

Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.  
 Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.  
 Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
 Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Aucun(e) à notre connaissance.  
 Risques : Aucun(e) à notre connaissance.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : La procédure de premiers secours doit être établie avec le concours du médecin du travail responsable.

### SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique.  
 Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

### SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Éviter la formation de poussière.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

<b>CK-501</b>		<b>Pigment Glaze CK-501 Blue PL25KG</b>	
Spécification du produit	<b>RS_FP_100861</b>	Date de révision	<b>27.05.2015</b>
Version	<b>2.0</b>	Date d'impression	<b>15.10.2015</b>
Numéro de la matière	<b>1038216</b>	Page	Page 4 of 12

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Ramasser et évacuer sans créer de poussière.  
Balayer et enlever à la pelle.  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8.

## SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Équipement de protection individuel, voir section 8.  
Pas de recommandations spéciales requises pour la manipulation.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Éviter la formation de poussière. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme.

Mesures d'hygiène : Pratiques générales d'hygiène industrielle.

### 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.  
Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Précautions pour le stockage en commun : Pas de restrictions particulières pour le stockage en commun.  
Pas de matières à signaler spécialement.

Autres données : Conserver dans un endroit sec. Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette substance/ce mélange.

## SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

<b>CK-501</b>		<b>Pigment Glaze CK-501 Blue PL25KG</b>	
Spécification du produit	<b>RS_FP_100861</b>	Date de révision	<b>27.05.2015</b>
Version	<b>2.0</b>	Date d'impression	<b>15.10.2015</b>
Numéro de la matière	<b>1038216</b>	Page	Page 5 of 12

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Exprimé comme	Base
Quartz	14808-60-7	VME (Fraction de poussière alvéolaire)	0,1 mg/m <sup>3</sup>		FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites réglementaires contraignantes				

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité

Protection des mains

Remarques : En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection.

Protection de la peau et du corps : Vêtement de protection

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Mesures de protection : Porter un équipement de protection adéquat.  
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

## SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : poudre

Couleur : bleu

Odeur : inodore

Seuil olfactif : Non applicable

pH : 6 - 8, Concentration: 100 g/l

Point/intervalle de fusion : > 500 °C

Point/intervalle d'ébullition : > 1.000 °C

Point d'éclair : Non applicable

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

<b>CK-501</b>		<b>Pigment Glaze CK-501 Blue PL25KG</b>	
Spécification du produit	<b>RS_FP_100861</b>	Date de révision	<b>27.05.2015</b>
Version	<b>2.0</b>	Date d'impression	<b>15.10.2015</b>
Numéro de la matière	<b>1038216</b>	Page	Page 6 of 12

Taux d'évaporation	: Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Vitesse de combustion	: Donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	: Non applicable
Limite d'explosivité, supérieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: Non applicable
Densité relative	: Donnée non disponible
Masse volumique apparente	: 2.500 - 4.700 kg/m <sup>3</sup>
Solubilité(s)	
Solubilité dans d'autres solvants	: insoluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Non applicable
Décomposition thermique	: Non applicable
Viscosité	
Viscosité, dynamique	: Non applicable
Viscosité, cinématique	: Non applicable
Propriétés explosives	: Non applicable
Propriétés comburantes	: Non applicable

## 9.2 Autres informations

Indice de réfraction	: Non applicable
----------------------	------------------

## SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.  
Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

CK-501		Pigment Glaze CK-501 Blue PL25KG	
Spécification du produit	RS_FP_100861	Date de révision	27.05.2015
Version	2.0	Date d'impression	15.10.2015
Numéro de la matière	1038216	Page	Page 7 of 12

## 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

## 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de dangers particuliers à signaler.

## 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Donnée non disponible

## 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

## 10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Stable dans des conditions normales.

# SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

## 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

### Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cutanée : Remarques: Donnée non disponible

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Produit:

Remarques: Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant de la peau.

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Produit:

Remarques: Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant des yeux.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

<b>CK-501</b>		<b>Pigment Glaze CK-501 Blue PL25KG</b>	
Spécification du produit	<b>RS_FP_100861</b>	Date de révision	<b>27.05.2015</b>
Version	<b>2.0</b>	Date d'impression	<b>15.10.2015</b>
Numéro de la matière	<b>1038216</b>	Page	Page 8 of 12

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Sensibilisation cutanée: Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire: Non classé sur la base des informations disponibles.

**Produit:**

Remarques: Donnée non disponible

**Mutagenicité sur les cellules germinales**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Cancérogénicité**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Toxicité pour la reproduction**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Toxicité par aspiration**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Information supplémentaire****Produit:**

Remarques: Donnée non disponible

**SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****12.1 Toxicité****Produit:**

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

**12.2 Persistance et dégradabilité****Produit:**

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

**Composants:**

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

<b>CK-501</b>		<b>Pigment Glaze CK-501 Blue PL25KG</b>	
Spécification du produit	<b>RS_FP_100861</b>	Date de révision	<b>27.05.2015</b>
Version	<b>2.0</b>	Date d'impression	<b>15.10.2015</b>
Numéro de la matière	<b>1038216</b>	Page	Page 9 of 12

**Quartz:**

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

**12.3 Potentiel de bioaccumulation****Produit:**

Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

**Composants:****Quartz:**

Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

**12.4 Mobilité dans le sol****Produit:**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Donnée non disponible

**Composants:****Quartz:**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Donnée non disponible

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB****Produit:**

Evaluation : Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

**12.6 Autres effets néfastes****Produit:**Information écologique supplémentaire : Remarques: Donnée non disponible  
Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.**SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Produit : Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

<b>CK-501</b>		<b>Pigment Glaze CK-501 Blue PL25KG</b>	
Spécification du produit	<b>RS_FP_100861</b>	Date de révision	<b>27.05.2015</b>
Version	<b>2.0</b>	Date d'impression	<b>15.10.2015</b>
Numéro de la matière	<b>1038216</b>	Page	Page 10 of 12

Emballages contaminés : Vider les restes.  
Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

## SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### 14.1 Numéro ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Type de bateau : N/A

Catégorie de pollution : N/A

## SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Convention Internationale sur les Armes Chimiques (CWC) Inventaire des Produits Chimiques Toxiques et des Précurseurs : N'est pas interdite ni/ou contrôlée

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) : N'est pas interdite ni/ou contrôlée

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : N'est pas interdite ni/ou contrôlée

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

<b>CK-501</b>		<b>Pigment Glaze CK-501 Blue PL25KG</b>	
Spécification du produit	<b>RS_FP_100861</b>	Date de révision	<b>27.05.2015</b>
Version	<b>2.0</b>	Date d'impression	<b>15.10.2015</b>
Numéro de la matière	<b>1038216</b>	Page	Page 11 of 12

- REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).
- REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : N'est pas interdite ni/ou contrôlée
- Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : N'est pas interdite ni/ou contrôlée
- Règlement (CE) N° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants : N'est pas interdite ni/ou contrôlée
- Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.  
Non applicable
- Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : 25: Affections consécutives à l'inhalation de poussières minérales renfermant de la silice cristalline, des silicates cristallins, du graphite ou de la houille.  
  
70: Affections professionnelles provoquées par le cobalt et ses composés.

**Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:**

- REACH : Listé ou en conformité avec l'inventaire
- CH INV : Listé ou en conformité avec l'inventaire
- TSCA : Dans l'inventaire TSCA
- DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS.
- AICS : Listé ou en conformité avec l'inventaire
- NZIoC : Listé ou en conformité avec l'inventaire
- ENCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire
- ISHL : N'est pas en conformité avec l'inventaire
- KECI : Listé ou en conformité avec l'inventaire
- PICCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire
- IECSC : Listé ou en conformité avec l'inventaire
- TW INV : N'est pas en conformité avec l'inventaire

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

<b>CK-501</b>		<b>Pigment Glaze CK-501 Blue PL25KG</b>	
Spécification du produit	<b>RS_FP_100861</b>	Date de révision	<b>27.05.2015</b>
Version	<b>2.0</b>	Date d'impression	<b>15.10.2015</b>
Numéro de la matière	<b>1038216</b>	Page	Page 12 of 12

MY INV : N'est pas en conformité avec l'inventaire

TR INV : N'est pas en conformité avec l'inventaire

**Inventaires**

AICS (Australie), LIS (Canada), IECSC (Chine), REACH (Union Européenne), ENCS (Japon) ISHL (Japon), KECI (Corée), NZIoC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TSCA (USA), CH INV (Schweiz), MY INV (Malaysia) , TR INV (Türkei) , TW INV (Taiwan)

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Non applicable

**SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS**

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.